



Numéro de l'avis
de contravention
6602927888



AVIS DE CONTRAVENTION

www.antai.gouv.fr est l'unique site officiel habilité vous permettant de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les contestations.

Date de l'avis de
contravention
28/11/2025

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

LA POSTE

ZA4

136939 16733 3122

1/ 2 1 293

SD : 865021312962490



DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR.

- Prévue par Art. R. 417-11 §1 8° a), art. L. 121-2 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 417-11 §II du C. de la route.

Date / heure de constatation : le 21/11/2025 à 10h22

Lieu : 463 RUE VICTOR HUGO

• CAHORS - 46

Identification du véhicule

- Immatriculation : GB-805-YZ
- Pays : FRANCE
- Marque : SUZUKI

• Enlèvement du véhicule demandé.

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N°: 02332
- Code Service : 04604203100

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.gouv.fr ou appelez le 0806 609 625 (prix d'un appel local).

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.

Réalisez gratuitement votre démarche sur le site www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE
TRIBUNAL DE POLICE DE CAHORS
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à :

135 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 28/11/2025, le montant de votre amende majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

375 €

INFORMATION

Traitement automatisé des données à caractère personnel

Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement automatisé des infractions selon les modalités décrites au sein de l'arrêté du 13 octobre 2004 portant création du système de contrôle automatisé.

Les données recueillies dans ce cadre et précisées dans l'arrêté sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans et destinées au traitement des infractions par le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice et la direction générale des finances publiques.

Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de rectification relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé dans les limites prévues par le code de procédure pénale (art. 105, 106 et 111 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :

Données personnelles CNT - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9

En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.





Numéro de l'avis
de contravention
6602927888



NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire
commence le : 28/11/2025



ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction « STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR. » commise le 21/11/2025 à 10h22 entraîne la reconnaissance de l'infraction.

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours
pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement forfaitaire : 27/01/2026

Paiement par carte bancaire avec le n° de télépaiement
suivant

3336	6029	2788	81	Clé	42
------	------	------	----	-----	----

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0806 20 30 40 (numéro non surtaxé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Paiement sur place

- auprès des buralistes agréés « Paiement électronique des amendes »
- en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*

* Points de ventes agréés, liste consultable sur
www.impots.gouv.fr/portail/pva

Partenaires identifiés par le logo ci-contre, liste consultable
sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite



Flashcode de PAIEMENT utilisable



- avec un smartphone

Téléchargez gratuitement l'application
« amendes.gouv » sur App Store ou Google
Play puis scannez le flashcode ci-contre

- chez un buraliste ou un partenaire agréé*

Ne pas utiliser pour la CONSIGNATION en cas de contestation

AUTRE MOYEN DE PAIEMENT

Date limite de paiement forfaitaire : 12/01/2026

Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller**.
- Envoyez le tout, sans autre document, **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir**.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement
au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout
autre document.

**DANS LE CAS CI-DESSUS,
DETACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT
CETTE CARTE DE PAIEMENT
POUR PAYER L'AMENDE**

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 28/11/2025

DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
48310 CONCORES

13500

*



N° de Télépaiement

3336 6029 2788 81

Clé

42



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

543210000131 85333660292788844510350401974806

13500